

Quant à la question d'ordre plus général que le député a soulevée relativement à l'usage des questions inscrites au *Feuilleton*, il est parfaitement exact qu'on a rapporté les propos que j'ai tenus là-dessus ces dernières semaines. Si j'ai tenu de tels propos, c'est que le député lui-même m'a maintes fois interrogé à la Chambre après que j'eus fourni une liste de questions, alors qu'il tentait d'embarrasser le gouvernement et de marquer des points en signalant que certaines de ces questions demeuraient quand même sans réponse.

M. McDermid: Vraiment?

M. Baker (Nepean-Carleton): Jamais il ne ferait cela!

M. Collette: Le député se plaint du fait que sa question traîne au *Feuilleton* depuis trois ans et quatre mois. J'ai déjà dit, que le gouvernement qui a été formé par son parti aurait très bien pu répondre à cette question pendant son règne éphémère.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous ne nous en avez pas laissé le temps.

M. Collette: Je ne pense pas que ce soit une excuse valable. Depuis que j'occupe ce poste, je fais de mon mieux pour arriver à traiter les questions qui se trouvent au *Feuilleton* et pour que tous les députés reçoivent une réponse satisfaisante à leurs questions. Lundi dernier, 446 réponses ont été déposées, ce qui veut dire que nous avons maintenant répondu à 65 p. 100 des questions qui sont au *Feuilleton*.

Je tiens à préciser qu'à ma connaissance, c'est le député de Leeds-Grenville qui a le plus souvent recours au *Feuilleton*.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est tout à son crédit, c'est son travail.

M. Collette: C'est peut-être son travail mais je tiens à préciser que le gouvernement a répondu à la moitié de ses questions. J'aurais cru qu'il se contenterait de cela pour le moment. Je veux arriver à obtenir une réponse à toutes ses questions; c'est ce que j'essaie du moins. J'ai passé une partie de l'été à chercher réponse à ces questions et c'est ce qui m'a permis, la semaine dernière, de déposer 446 réponses.

Madame le Président, je vous reporte à la définition de question orale et de question écrite qui figure au chapitre 9, page 131, de la cinquième édition de Beauchesne. Il me semble—et je ne fais là qu'une observation d'ordre personnel, même si dans l'exercice de mes fonctions de secrétaire parlementaire je suis appelé à traiter quotidiennement de ces questions—que certaines des questions auxquelles je réponds à la Chambre—et je lis chacune des réponses qui sont déposées—ne respectent pas les restrictions signalées au commentaire 357, page 131, de Beauchesne.

Ainsi que je l'ai signalé au président du Conseil privé (M. Pinard) qui, les députés le savent bien, est un avocat acharné de la réforme parlementaire, il me semble que, lorsque nous aurons l'accord de tous les partis pour entreprendre la réforme, nous devrions nous pencher non seulement sur les heures de séance et la longueur des interventions mais aussi sur l'acceptabilité des questions qui figurent au *Feuilleton* afin de déter-

Recours au Règlement—M. Cossitt

miner si des députés ne dépassent pas l'intention de notre règle parlementaire en posant certaines de leurs questions.

J'espère que tous les partis représentés à la Chambre continueront d'étudier cette question de façon continue. Cela m'inquiète en tant que député chargé comme tous mes collègues d'ailleurs, de m'assurer que les deniers de l'État sont dépensés à bon escient de constater qu'on pose un nombre incroyable de questions dont un bon nombre d'entre elles ne sont que des séries de variations sur un même thème principal alors que la secrétaire du député pourrait facilement en obtenir les réponses en téléphonant au bureau du ministre. De cette façon les questions n'auraient pas à être inscrites au *Feuilleton* et traduites dans l'autre langue officielle ni faire l'objet des procédures ministérielles que nous avons prévues.

Il y a quelque temps la presse a rapporté que j'avais dit que le simple fait de répondre par écrit oui ou non à n'importe quelle question coûte approximativement \$75 aux contribuables. La plupart des réponses déposées à la Chambre sont d'une plus grande diversité et certaines d'entre elles ont plusieurs pages de long. Ce processus coûte très cher et je suis personnellement d'avis que les députés, peut-être par le biais du comité permanent de la procédure et de l'organisation, devraient étudier ce problème. Ils devraient se demander si cette partie de notre procédure parlementaire est bien respectée de la façon appropriée.

Il y a des limites durant la période des questions au nombre et au genre de questions que peut poser un député. Vous-même, madame le Président avez établi un certain nombre de règles à ce sujet ou rappelé à l'occasion la façon appropriée de poser des questions durant la période des questions. L'heure réservée aux initiatives parlementaires est soumise à certaines règles définies. Ce n'est pas tous les bills d'initiative parlementaire qui font l'objet d'un débat, mais je pense qu'aucune restriction ne s'applique aux questions inscrites au *Feuilleton*. Pour faciliter les choses et pour être plus justes envers tous les députés qui veulent poser des questions, nous devrions peut-être songer à limiter le nombre de questions qu'on peut faire inscrire au *Feuilleton*.

● (1520)

Je termine, madame le Président, en signalant que si tous les députés à la Chambre faisaient inscrire au *Feuilleton* autant de questions que le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt), et ils pourraient fort bien le faire . . .

Une voix: Comme le député de Vaudreuil (M. Herbert).

M. Collette: . . . nous ne pourrions répondre qu'à bien peu de députés car, à toutes fins utiles, les travaux d'écritures et de recherche seraient invraisemblables.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, c'est là le point de vue d'un secrétaire parlementaire et non d'un ministre, mais je tiens à bien préciser que si le gouvernement fait mine de restreindre le droit des députés à faire inscrire des questions au *Feuilleton*, il se heurtera à l'opposition la plus farouche que le secrétaire parlementaire n'a jamais eue à la Chambre. Voilà pour le premier point, madame le Président.